



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Treizième session ordinaire
Genève, 17 et 18 octobre 1979**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le Président
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Situation actuelle, problèmes qui se posent et progrès réalisés dans les domaines législatif, administratif et technique
 - a) Exposés par les représentants des différents Etats (Etats membres et Etats invités à titre d'observateurs)
 - b) Renseignements rassemblés par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les Etats membres et sur la coopération entre ces Etats (documents C/XIII/5, C/XIII/6 et C/XIII/7)
4. Compte rendu du Président sur les travaux des dix-neuvième et vingtième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ledit Comité
5. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1978 (document C/XIII/2)
6. Rapport du Secrétaire général sur sa gestion et sur la situation financière de l'Union en 1978 (document C/XIII/3)
7. Présentation du rapport concernant la vérification des comptes de l'année 1978 (document C/XIII/3, annexe B)
8. Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/XIII/8)
9. Etat d'avancement des travaux du Comité technique et des Groupes de travail techniques (document C/XIII/9)

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, à Genève (Suisse) et s'ouvrira le mercredi 17 octobre 1979 à 9 h 30.

10. Rapport sur les travaux résultant de la Conférence diplomatique de 1978 (document C/XIII/11)
11. Examen et approbation du programme et du budget de l'Union pour 1980 (document C/XIII/4)
12. Calendrier des réunions pour 1980 (document C/XIII/10)
13. Admission d'observateurs aux sessions ordinaires du Conseil et à certaines réunions de l'Union
14. Examen de la demande d'adhésion présentée par l'Etat d'Israël
15. Questions diverses
16. Adoption, si cela est désiré, du compte rendu de la session
17. Clôture de la session par le Président

[Fin du document]